



Depuis dix ans, en Aquitaine, la viticulture a entamé une profonde restructuration de son vignoble et de ses structures. Passage en forme sociétaire, agrandissement, spécialisation, concentration, ont transformé le paysage viticole. Cette mutation s'est accompagnée d'une baisse notable du nombre d'exploitations y compris spécialisées, des surfaces en production et de la valeur totale de cette dernière.

En Aquitaine, certes. Mais pas partout. A l'image d'un célèbre village gaulois, un département résiste ... et fait mieux que résister. Il progresse, selon les premiers résultats du recensement agricole 2010. Surface, spécialisation et valeur de production, tous les indicateurs sont à la hausse.

Les viticulteurs des Pyrénées-Atlantiques ont adapté leurs structures, tout en gardant leurs particularités et celles attachées à leurs vignobles. Dans une décennie traversée par des crises structurelles ou conjoncturelles, ils ont construit leur propre modèle territorial et économique.

Vérité en deçà des Pyrénées ? La question mérite d'être posée. Concernant la réponse, une chose est sûre, en dix ans, le vignoble basco-béarnais a pris du relief.

Jacky BONOTAUX

La viticulture en Pyrénées-Atlantiques : En dix ans, le vignoble a pris du relief

Petit portrait d'un grand vignoble

Béarn, Béarn-Bellocq, Iroulégu, Jurançon, Madiran, Pacherenc du Vic-Bilh. Ces Appellations d'Origine Protégée (AOP) rassemblaient, en 2010, 2 395 hectares de vigne au cœur ou aux confins des Pyrénées-Atlantiques, auxquels il convient d'ajouter 115 hectares de vigne avec ou sans indication géographique protégée.

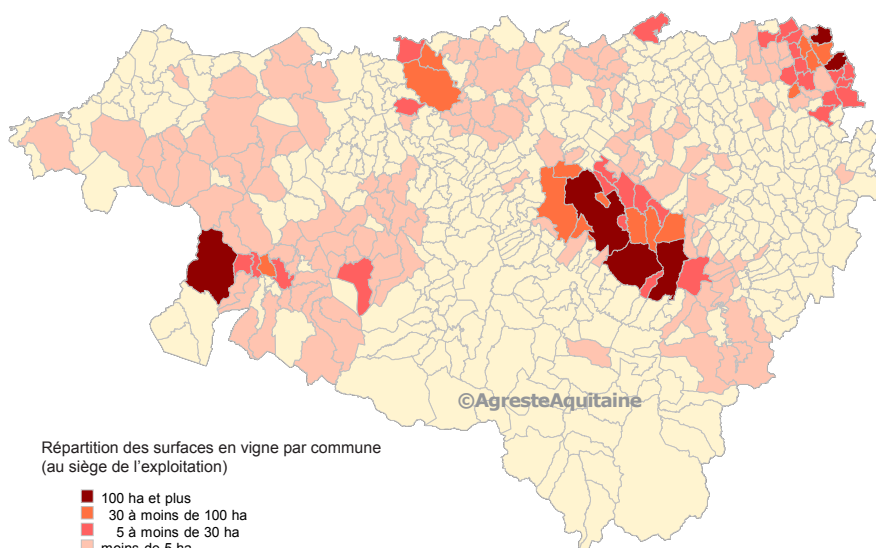
La viticulture présente dans près de 800 exploitations agricoles, dont un tiers des détenteurs se réservent le fruit de leur production (30 ares en moyenne). Près d'un demi-millier, valorisant 2 427 hectares de vigne, commercialisent ou livrent leur vendange à une cave coopérative.

Issus d'une longue tradition de Polyculture Elevage, ces derniers disposent au total de 16 000 hectares de terres agricoles. La moitié se compose de fourrages, le tiers de céréales, la vigne occupant les surfaces restantes.

La viticulture est gourmande, surtout en main-d'œuvre. En Pyrénées-Atlantiques, elle rassemble près de 800 équivalents temps-plein, dont 500 pour lesquels elle demeure l'activité principale.

En 2010, avec moins du centième des surfaces agricoles départementales, elle pèse pour 3% de la valeur de la ferme basco-béarnaise.

Jurançon, près de la moitié des surfaces viticoles



Répartition des surfaces en vigne par commune
(au siège de l'exploitation)

- 100 ha et plus
- 30 à moins de 100 ha
- 5 à moins de 30 ha
- moins de 5 ha

Source : SSP - Recensement agricole 2010

Un modèle économique adapté aux territoires...

Plantées, souvent de façon discontinue, en piémont ou en plaine, à flancs de coteaux, entre les gaves ou en terrasses, les vignes en lien avec la topographie départementale ont contraint à l'origine les viticulteurs basco-béarnais commercialisant ou livrant leur production à une cave, à construire un modèle d'exploitation, physique et économique, adapté à leurs territoires.

Des sociétés à taille familiale

La disparition des petites exploitations affecte l'ensemble de la viticulture. Le département ne déroge pas à la règle. Toutefois, en Pyrénées-Atlantiques, leurs surfaces ne disparaissent pas, elles viennent soit abonder des exploitations existantes, soit par regroupement constituer de nouvelles entités.

Ces transferts profitent particulièrement aux exploitations de tailles moyennes. Quant aux exploitations les plus grandes, contrairement au reste de l'Aquitaine, elles font preuve d'une relative stabilité, en effectif comme en surface entretenue.

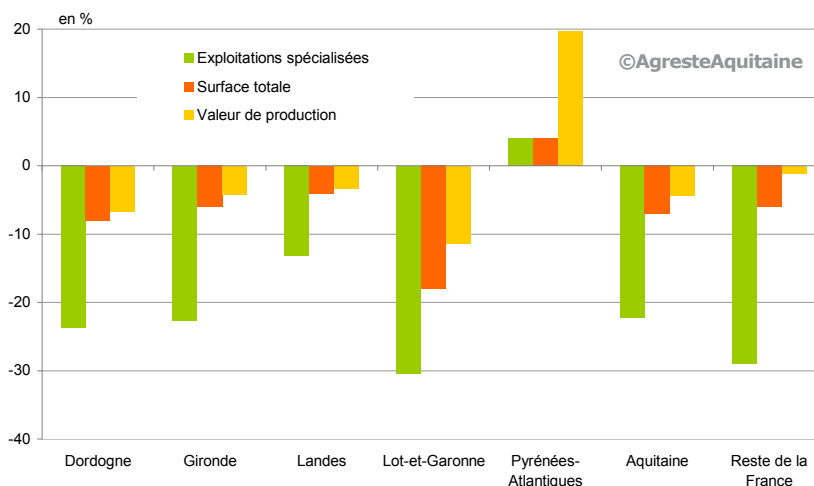
Cette croissance s'accompagne de transformations dans l'organisation des exploitations. Le passage à une forme sociétaire s'avère indispensable pour gérer un patrimoine matériel et foncier qui s'accroît ou se renchérit d'année en année.

Côté effectif, l'exploitation individuelle demeure le modèle dominant. Les GAEC restent stables. EARL et sociétés bénéficient de l'arrivée de nouveaux exploitants et des surfaces transférées.

Côté surface, les deux tiers du foncier viticole sont aujourd'hui conduits sous statut sociétaire, contre moins de la moitié en 2000, le cinquième en 1988.

Pyrénées-Atlantiques, un vignoble qui se démarque

Evolution du vignoble par département



Source : SSP - Recensements agricoles 2000 et 2010

Spécialisation ne rime pas avec monoculture

La spécialisation s'accroît entre 2000 et 2010, elle devient majoritaire en termes d'exploitations et de surfaces viticoles. Ce résultat, contrairement aux autres départements viticoles aquitains, n'est pas à mettre à l'actif d'une baisse moins marquée du nombre d'exploitations spécialisées par rapport aux autres exploitations détenant de la vigne. En dix ans, en Pyrénées-Atlantiques, le nombre d'exploitations spécialisées progresse.

Nombre de viticulteurs, en se spécialisant, consacrent la majeure partie de leur activité et de leurs surfaces à la vigne. Tel n'est pas le cas en Pyrénées-Atlantiques.

Pour la majorité des exploitants, la viticulture contribue aux deux tiers de la valeur de la production de l'exploitation. Ces « spécialisés » valorisent au total près des trois quarts du vignoble (1 740 ha).

Mais pas uniquement. En complément, ils détiennent près de 4 200 hectares de terres agricoles.

Les céréales sont présentes dans plus de deux exploitations sur trois. Quant aux terres fourragères, trois viticulteurs sur quatre en possèdent. Avec moins de 30% des surfaces agricoles consacrées à la vigne, ils disposent du taux de concentration le plus faible d'Aquitaine (85% en Gironde, 60% en Dordogne, 40% en Lot-et-Garonne).

Pour la moitié d'entre eux, avec six hectares de vigne, la surface viticole n'excède pas le quart des surfaces agricoles de l'exploitation. Ce qui ne les empêche pas d'entretenir la moitié du vignoble spécialisé.

A l'opposé, pour un viticulteur spécialisé sur quatre, la vigne absorbe plus des neuf dixièmes des terres de l'exploitation. Mais ces exploitations sont de taille plus réduite et la surface en vigne quasiment identique à leurs confrères (5,7 hectares de vigne pour six hectares de SAU). Ils valorisent moins du quart du vignoble spécialisé.

Ce qui n'empêche pas la valeur de la production progresser

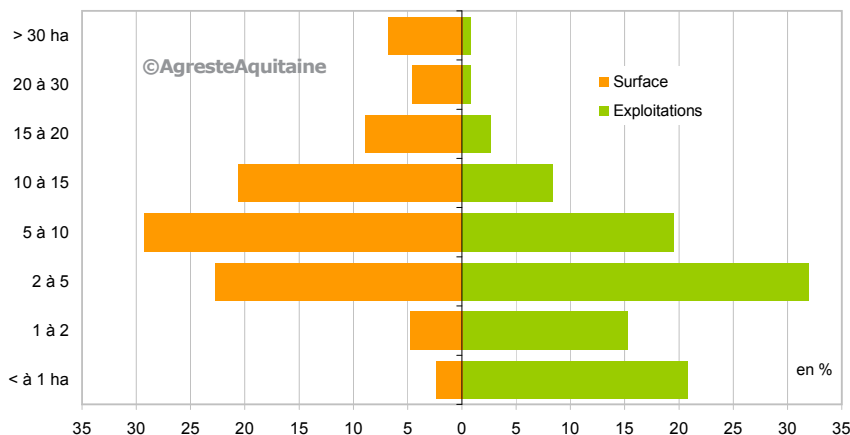
De taille réduite, ne signifie pas au sens économique, petite exploitation. Pour les trois quarts de ces exploitations, la vigne dégage annuellement une valeur de production supérieure à 25 000 €. Elle dépasse 100 000 € pour plus du tiers d'entre elles.

Elles s'inscrivent dans le modèle départemental, ou toutes filières confondues, les exploitations « grandes et moyennes » pèsent pour plus des neuf dixièmes de la valeur de la production.

La valeur de la production, à l'opposé du reste du vignoble aquitain, et à l'image du prix du foncier viticole local, progresse de +20% en dix ans.

Des structures à taille humaine

Répartition des exploitations et surfaces selon la taille de l'exploitation en hectare



Source : SSP - Recensement agricole 2010

Porté par une dynamique humaine

Renouvellement...

Au même titre que l'agriculture départementale, la viticulture fait preuve d'un réel dynamisme. Dans les exploitations spécialisées, moyennes et grandes, près d'un chef sur trois a pris les commandes d'une exploitation depuis moins de dix ans, contre le quart dans le restant de la viticulture aquitaine.

Et rajeunissement des cadres

Quatre années séparent l'âge moyen d'un viticulteur pyrénéen (49 ans) de ses autres collègues aquitains (53 ans). Et ne s'agit-il que d'une moyenne, plus la dimension économique de l'exploitation s'accroît, plus l'âge du chef diminue, de 60 ans pour les petites à 45 ans pour les grandes.

Doté d'un solide bagage de formation, acquis presque exclusivement dans un établissement d'enseignement agricole, un sur cinq a suivi un cursus supérieur (BTS, DUT).

Un sur deux a pu ainsi bénéficier d'une DJA lors de son installation, trois sur quatre dans les grandes exploitations.

La deuxième filière agricole pour l'emploi salarié

La viticulture en Pyrénées-Atlantiques requiert près de 25 ETP pour 100 hectares de vigne (contre 18 dans le reste de l'Aquitaine).

Des exploitations plus petites ne permettant pas des économies d'échelle, une vendange à 90% manuelle en raison de la topographie du vignoble, des vins nécessitant des ramassages et tris précis et successifs expliquent en grande partie le surcoût de main-d'œuvre nécessaire dans ces vignobles. Ce ratio s'apparente à celui rencontré dans les vignobles de Barsac Sauternes.

La viticulture spécialisée rassemble plus de 500 équivalents temps plein annuels. La famille de l'exploitant y pourvoit pour plus de la moitié, le chef en assurant à lui seul les deux tiers.

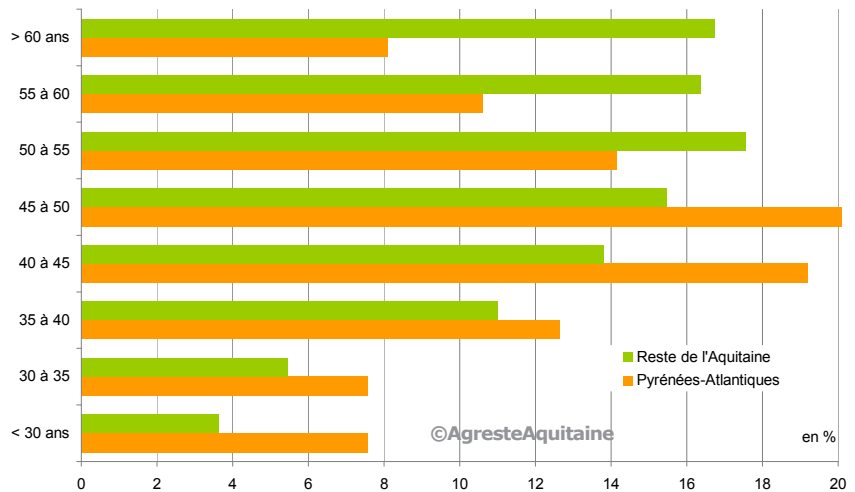
L'emploi extérieur se répartit à parts égales en travailleurs permanents et saisonniers. Une exploitation sur quatre emploie un permanent, trois sur quatre font appel à des saisonniers. Au total, avec 240 ETP annuels, la viticulture (hors personnels des caves coopératives) devient la deuxième filière pour l'emploi salarié derrière la filière hors sol (290 ETP en volailles-porcins).

Une production diversifiée

Rouge, rosé, blanc, sec ou moelleux, les Pyrénées-Atlantiques présentent une large gamme de vins aptes à satisfaire le consommateur.

En Pyrénées-Atlantiques, la valeur n'attend pas le nombre des années

Répartition des chefs d'exploitation viticole par tranche d'âge



Source : SSP - Recensement agricole 2010

La production annuelle frise les 100 000 hl (97% sous AOP). Avec 52 000 hl, les vins blancs y contribuent pour plus de la moitié. Les vins rouges, 40% du total, sont deux fois moins présents que dans le reste du vignoble aquitain. 6 000 hl de rosés complètent ce tableau.

Soutenue par un mouvement coopératif fort

Les caves coopératives vinifient 70% de la production départementale. Elles s'appuient sur un réseau de près de 400 producteurs détenant 1 500 hectares de vigne qui leur livrent tout ou partie de leurs récoltes. Près du tiers des coopératives vinifient également en chais particuliers, mais de petits volumes, 5% de leur production.

Les petites exploitations constituent le cinquième des effectifs. Avec moins d'un hectare de vigne, des chefs expérimentés, 60 ans, les dirigent.

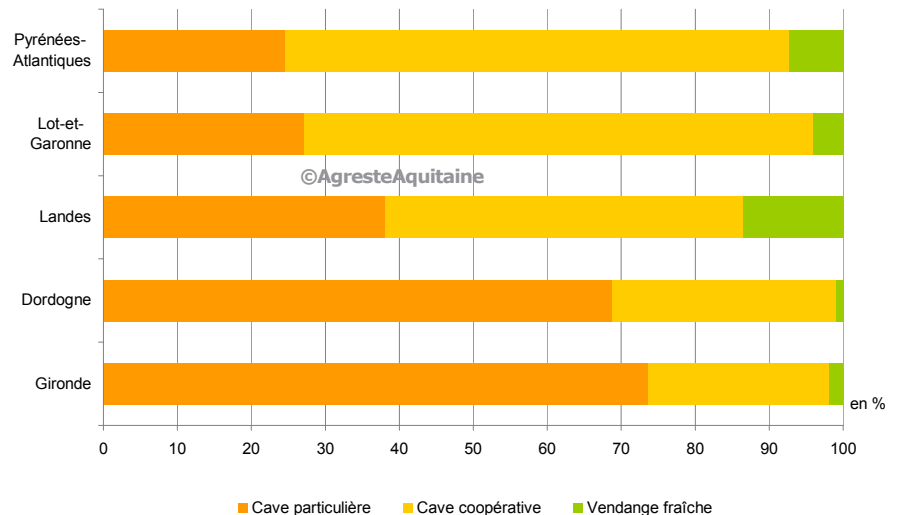
Les exploitations moyennes (3 hectares), rassemblent la moitié des unités. Le statut individuel domine.

Avec plus de 9 hectares de vigne et regroupant moins du tiers des coopérateurs, les grandes exploitations, en majorité sociétaire (EARL), valorisent les deux tiers des surfaces viticoles coopératives. Les chefs sont jeunes.

Quelle que soit la taille de l'exploitation, la famille et en particulier le chef d'exploitation apporte les trois quarts des besoins de main-d'œuvre nécessaire. Les salariés saisonniers absorbent la quasi-totalité du quart restant.

Les coopérateurs, 70% de la production

Destination de la vendange pour la cuve



Source : SSP - Recensement agricole 2010

Accompagnée par des chais particuliers...

A côté des viticulteurs coopérateurs, près d'une centaine d'exploitants (800 ha), installés majoritairement dans l'aire d'appellation Jurançon, vinifient la totalité de leur production en chais particuliers.

Hormis la taille des exploitations et le recours à l'emploi extérieur, il n'existe pas de différences flagrantes entre coopérateurs et vinificateurs en chais particuliers. Le taux de spécialisation ou de concentration des terres est quasiment identique.

Les petites unités (1 ha) s'apparentent dans les deux cas à une période spécifique du cycle démographique de l'exploitation et de son chef, retraite ou cessation progressive d'activité. Dans les exploitations moyennes (4,5 ha), le caractère familial, statut ou main-d'œuvre, ne diffère guère.

Seules les grandes exploitations (plus de 100 000 €/an) se démarquent. Avec 13 hectares de vigne en moyenne, les sociétés civiles ou commerciales sont majoritaires. Le recours à l'emploi salarié extérieur pèse pour plus des deux tiers de leur main-d'œuvre.

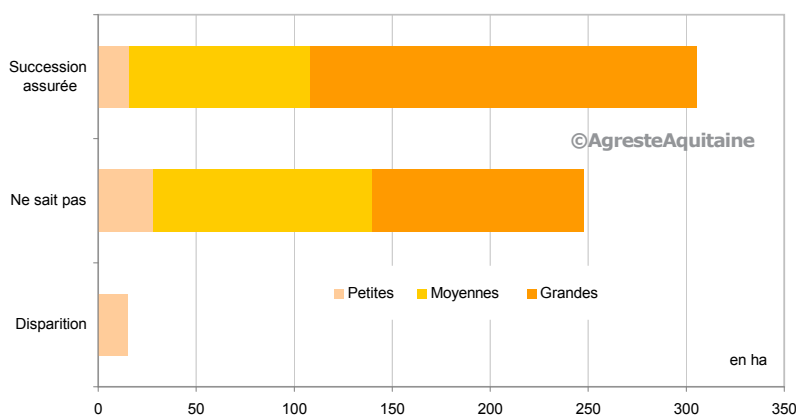
... privilégiant la bouteille et les circuits courts

Concernant la commercialisation des vins AOP, les viticulteurs en chais particuliers des Pyrénées-Atlantiques se distinguent du modèle aquitain. La quasi-totalité de cette dernière (94%) s'effectue en bouteilles, contre les deux tiers en Gironde, moins de la moitié en Lot-et-Garonne, le tiers en Dordogne.

Parallèlement, ils privilégient les circuits courts (vente directe ou un seul intermédiaire), soit les deux tiers des volumes commercialisés (40% en Dordogne et Lot-et-Garonne, le tiers en Gironde). La vente directe, sans aucun intermédiaire, absorbe près de la moitié des volumes. Les magasins traditionnels, généralement de proximité, là où le produit peut être mis en valeur et identifié, sont préférés à la grande et moyenne distribution, peut-être plus impersonnelles.

Des viticulteurs majoritairement confiants dans l'avenir

Répartition des surfaces viticoles des plus de 50 ans selon le type de succession



Source : SSP - Recensement agricole 2010

Confiance dans l'avenir...

Les viticulteurs pyrénéens ont réussi au cours des dix dernières années à accroître et transmettre leur potentiel de production. Mais demain ?

Pour 200 chefs, âgés de plus de 50 ans en 2010, la question risque de se poser d'ici dix ans. Interrogés sur l'avenir de l'exploitation, pour plus des deux tiers d'entre eux, la confiance règne. A nouveau, sur ce sujet, le département se détache.

Les vinificateurs en chais particuliers, à la tête de grandes exploitations, sont les plus confiants. Pour les trois quarts d'entre eux, la succession semble déjà assurée. Ceux, dirigeant des exploitations de moindre potentiel économique, demeurent plus dans l'expectative. Une chose est sûre, contrairement à leurs collègues vinificateurs aquitains, aucun n'envisage une disparition de l'exploitation et des vignes qui s'y attachent.

Le moral des coopérateurs progresse au fur et à mesure que la taille de l'exploitation s'accroît. Un tiers entrevoit une reprise

dans les petites unités, la moitié dans les moyennes, plus des deux tiers dans les grandes. Chez ces dernières, dans l'esprit des coopérateurs à l'image des viticulteurs en chais, la disparition de l'exploitation est exclue.

... et dans la famille

Parmi, les 122 viticulteurs pour qui la succession est assurée, seuls quatre céderont les rênes de l'exploitation à un repreneur extérieur au cercle familial. Avec 97% de successions familiales, taux le plus élevé d'Aquitaine, la reprise pourrait s'apparenter plus à de la transmission de patrimoine qu'à de la cession d'entreprises.

« Une filière qui progresse, tant en surface qu'en valeur de production, développe l'emploi, se renouvelle et attire des jeunes », « un prix du foncier viticole qui ne cesse de progresser depuis dix ans, alors qu'il se replie ailleurs ».

Ce sont autant d'arguments qui encouragent et alimentent les vocations, y compris au sein du cercle familial. Et bon sang ne saurait mentir.

© AGRESTE
2012

Prix : 2,50 €



Cette publication est disponible à parution sur les sites internet de la statistique agricole : <http://agreste.agriculture.gouv.fr> et de la DRAAF Aquitaine : <http://draaf.aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
51, rue Kiéser - CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX
Tel : 05.56.00.42.09 - Fax : 05.56.00.42.90
Courriel : contact.srise.draaf-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directeur Régional : Hervé DURAND
Directeur de publication : Jean-Pierre MORZIERES
Composition - Impression : SRISET Aquitaine
Dépôt légal à parution
N° CPPAP : 2250 AD - ISSN : 1283 - 5412